

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AVENANT AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC MUNICIPAL DE PHOTOCOPIEURS. AUTORISATION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpéch, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

AVENANT AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC MUNICIPAL DE PHOTOCOPIEURS. AUTORISATION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Par délibération n° DG17_145, en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de location et maintenance de photocopieurs, composé d'un lot unique portant sur une durée ferme de 4 ans.

Le marché de location se composait d'une partie forfaitaire (location annuelle des photocopieurs) et d'une partie à bons de commande (coût-copie intégrant la maintenance). Celui-ci a été attribué à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France pour un montant forfaitaire annuel de 46 620,58 € TTC (location) et un montant maximum annuel de 40 000 € TTC (coût-copie).

Après la conclusion d'un premier avenant, le montant forfaitaire annuel avait été porté à :

- 47 498,98 € TTC pour l'année 2018
- 47 791,78 € TTC pour l'année 2019
- 47 791,78 € TTC pour l'année 2020
- 47 791,78 € TTC pour l'année 2021

Dans le cadre de l'exécution du marché, il convient de doter également le local jeune de la Ville d'un photocopieur, non prévu lors de la conclusion du marché.

L'estimation du dépassement s'élève ainsi à 4 568,40 € TTC pour la partie forfaitaire (location), sur la durée restante du marché.

Cette augmentation est répartie comme suit :

- + 423 € HT pour l'année 2019, soit 507,60 € TTC
- + 1 692 € HT pour l'année 2020, soit 2 030,40 € TTC
- + 1 692 € HT pour l'année 2021, soit 2 030,40 € TTC

Cet ajout n'aura aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de la partie à bons de commande, celui-ci étant maintenu à 40 000 € TTC.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant qui porte le montant forfaitaire annuel de la prestation de location des photocopieurs à :

- 48 299,38 € TTC pour l'année 2019
- 49 822,18€ TTC pour l'année 2020
- 49 822,18 € TTC pour l'année 2021.

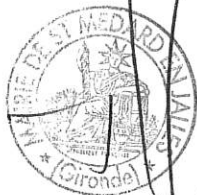
Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°2 précité avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France aux conditions ci-dessus énoncées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

AVENANT N° 2

OBJET DU MARCHE :
LOCATION ET MAINTENANCE DE
SYSTÈMES D'IMPRESSION ET
NUMÉRISATION COULEURS

REF. : AO18/11

Entre : La Ville de Saint-Médard-en-Jalles,
Représentée par Monsieur Jacques Mangon, Maire, Vice-président de Bordeaux Métropole, Conseiller départemental de la Gironde

Et : La Société SHARP BUSINESS SYSTEMS France,
Sise 22 avenue des Nations - CS 52094 Villepinte,
Représentée par Madame Catherine Menigot, Directrice des Marchés Publics

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : **Objet de l'avenant :**

Le présent avenant consiste en une augmentation du montant forfaitaire annuel de la prestation (location), suite à l'ajout d'un photocopieur supplémentaire pour le Local Jeune, après la notification du marché.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

ARTICLE 2 : **Montant ttc de l'avenant :**

Le montant de cet ajustement, pour la partie forfaitaire annuelle, se monte à :

+ 507,60 € pour l'année 2019

+ 2 030,40 € pour l'année 2020

+ 2 030,40 € pour l'année 2021

ARTICLE 3 : **Montant ttc du marché (montant forfaitaire annuel) :**

Montant AVANT avenant, pour l'année 2019 => 47 791,78 €

Montant de l'avenant, pour l'année 2019 => + 507,60 €

Montant APRES avenant, pour l'année 2019 => 48 299,38 €

Montant AVANT avenant, pour l'année 2020 => 47 791,78 €

Montant de l'avenant, pour l'année 2020 => + 2 030,40 €

Montant APRES avenant, pour l'année 2020 => 49 822,18 €

Montant AVANT avenant, pour l'année 2021 => 47 791,78 €

Montant de l'avenant, pour l'année 2021 => + 2 030,40 €

Montant APRES avenant, pour l'année 2021 => 49 822,18 €

ARTICLE 4 : **Acceptation d'avenant :**

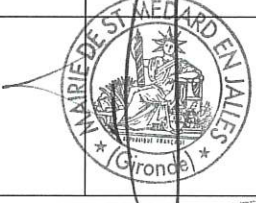
L'acceptation du présent avenant engage l'entreprise titulaire au renoncement à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 5 : **Clauses du marché initial :**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A...Villepinte.....
le 25/09/2019

A Saint-Médard-en-Jalles,
le 25/09/2019....

Catherine Menigot Directrice		Jacques Mangon Maire, Vice-président de Bordeaux Métropole, Conseiller départemental de la Gironde
SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE Agence de Roissy S.A.S. au capital de 4 091 200 € Bât. Le Rostand - 22 avenue de Nations - Porte A CS 52094 VILLEPENTE 950 78 Roissy Charles de Gaulle Cedex SIRET 333 321 686 00479 N° TVA FR 68 333 321 636 Tél. 01 49 90 34 00 - Fax 01 49 90 35 68		



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_101
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	AVENANT AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC MUNICIPAL DE PHOTOCOPIEURS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.8 - avenant
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_101-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190925-DG19_101-DE-1-1_0.xml	text/xml	956
nom de original:		
DG19_101.pdf	application/pdf	1354056
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190925-DG19_101-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1354056

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 10h02min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 10h02min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 10h02min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 10h02min55s	Reçu par le MI le 2019-09-30